

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Judi 24 Août 2017** à 20H30, salle de la Mairie de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire de Gonneville-Le Theil.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Sylvie CORBET, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Jean-Robert LAMARRE, Patricia LECLERC, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Sophie HAMELIN, Christian LEBUNETEL, Alain ANQUETIL.

Absents excusés : Claudine AHMED (pouvoir donnée à Gérard VAULTIER), Hervé MOITIE (pouvoir donné à Bernard LEMAGNEN), Serge PILLET (pouvoir donné à P. GOMERIEL) ;
Absent non excusé : Néant

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Yann BOQUET a donné ce jour sa démission.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Secrétaire de séance : Gérard VAULTIER

1/Tarifs cantine année scolaire 2017-2018

Après avoir fait le bilan financier de l'année scolaire écoulée, monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués durant l'année scolaire 2016-2017 :

- tarif fréquentation régulière : 3.30 euros,
- tarif occasionnel (inscription tardive) : 4.30 euros,
- tarif enseignant : 4.60 euros,
- tarif stagiaire : 1.50 euros,
- tarif : 1.50 euros/repas à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille fréquentant la cantine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2017-2018. Un article devra paraître sur le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site internet communal.

2/Frais de fonctionnement des écoles 2016-2017

Monsieur Le Maire donne lecture des frais de Fonctionnement de l'école de Gonneville pour l'année scolaire 2016-2017 et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le coût de fonctionnement d'un élève qui est de 633.77 (pour rappel le coût 2015-2016 était de 618.11 euros). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants approuve le coût ci-dessus.

Monsieur Le Maire demande également au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à émettre des titres à l'encontre des communes n'ayant pas d'école et pour lesquelles les enfants fréquentent l'école de Gonneville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants autorise la facturation comme mentionnée ci-dessus.

3/ Remplacement d'un agent (congé maternité)

Afin de pouvoir procéder au remplacement d'un agent travaillant à la cantine et à l'école de Le Theil, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter un agent contractuel (contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié) à partir du 04/09/2017 et cela pour toute la durée de l'absence de l'agent. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants autorise ce recrutement.

4/Avant-projet travaux Hamel Es Ronches

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie Monsieur MICHEL de l'ADT de Valognes concernant l'aménagement du Hamel Es Ronches. Afin que ce projet avance, Monsieur le Maire donne lecture de la notice technique avant-projet pour validation. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix approuve la notice technique telle qu'elle a été présentée.

5/Proposition d'acquisition d'un terrain par TDF

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de TDF, locataire d'un terrain situé à Gonneville- chasse des Landes, sur lequel sont édifiés un pylône et des installations radioélectriques (bail du

15/09/2003). Ce dernier souhaite acquérir cette parcelle. Sachant que le loyer annuel encaissé par la commune est d'environ 2300 euros, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente. Compte tenu du montant du loyer annuel, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide de ne pas donner suite à cette demande.

6/PLU Gonneville-Le Theil

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Cotentin, qui a dorénavant la compétence PLU, souhaite prescrire prochainement un PLU Intercommunal Nord Cotentin regroupant les communes de Cherbourg-en-Cotentin, Bretteville-en-Saire, Digosville, le Mesnil-au-Val et Gonneville-Le Theil. La communauté d'agglomération du Cotentin procède donc actuellement à l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Gonneville-Le-Theil. Affaire à suivre.

7/Adhésion à la fondation du patrimoine

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à renouveler l'adhésion à la Fondation du patrimoine dont le coût pour l'année 2017 est de 120 euros. Il demande également de bien vouloir l'autoriser à renouveler chaque année cette adhésion jusqu'à la fin de son mandat. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise cette adhésion jusqu'à la fin du mandat.

8/Prise de compétences facultatives au 1^{er} janvier 2018 – Communauté d'Agglomération le Cotentin

Il est exposé au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération le Cotentin en séance du 29/06/2017 a adopté deux délibérations sollicitant les compétences facultatives « santé et accès aux soins » et « enseignement supérieur et recherche » à partir du 1/01/2018. Le contenu de ces compétences nouvelles serait le suivant :

1/pour la compétence « santé et accès aux soins » :

- Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
- Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention,
- Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire,
- Elaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
- Elaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé.

2/pour la compétence « enseignement supérieur et recherche » :

- soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation. Actions de développement, d'animation et de promotion,
- soutien à la vie étudiante.

Sachant que ces prises de compétences nécessitent de recueillir l'avis favorable d'au moins deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou bien au moins la moitié des communes représentant plus des deux tiers de la population concernée et qu'il faut également l'avis de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix émet un avis favorable pour les deux compétences énoncées ci-dessus.

9/Rapport Barnier 2016

Après lecture par Monsieur Le Maire des rapports 2016 du SIAEP de Saint-Pierre-Eglise et du SIAEP du Val de Saire-Réville, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix approuve ces deux rapports.

10/Décisions prises dans le cadre des délégations

- complément panneaux signalisation : 1217.76 euros.

11/Salle communale Le Theil

Suite à la plainte déposée auprès de l'ARS par Monsieur David LEGOUPILLOT concernant des nuisances sonores lors des locations de la salle polyvalente de Le Theil, une étude acoustique a été réalisée et transmise à l'ARS. Il faut maintenant s'interroger sur le devenir de la salle. Afin de pouvoir prendre une telle décision, le Conseil Municipal demande au Maire de faire faire une étude chiffrée des travaux à envisager. Le Conseil Municipal décidera courant décembre si les locations pourront être maintenues en 2019.

12/Appartement Mairie

Suite à l'état des lieux de sortie du 30/06/2017, divers travaux ont été réalisés à la charge du locataire sortant :

- 16 heures de ménage : 246.69 euros,
- produits entretien : 10.94 euros,
- abatant wc : 22.70 euros,

- hotte aspirante : 90.90 euros,
- 2 heures M.O remplacement hotte : 28.42 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir facturer la somme de 399.65 euros au locataire sortant. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise Monsieur Le Maire à retenir sur le dépôt de garantie la somme ci-dessus.

L'appartement au-dessus de la mairie de Gonneville est loué depuis le 28 juillet dernier.

13/Commissions communales et intercommunales

Urbanisme : une commission aura lieu le 31/08/2017 à 18h00.

DP	C 516	7 La Haye de Digosville	Gonneville	FERON Guillaume	Changement toiture avec pose de 3 fenêtres de toit, agrandissement fenêtre arrière maison
DP	C 837-838-839-840	24 route des vaux	Gonneville	MOUCHEL Maxime	Extension en façade sud par un bow, création d'un dressing dans le garage, création d'ouvertures en toiture avec des velux
CUB	D79	Les Carrières	Gonneville	Maître GODEY	construction d'une maison d'habitation
PC	D 877	64 route de Tourlaville	Le Theil	BOQUET Yann	Extension habitation
DP	D133-D265	9 route des carrières	Gonneville	FAUCONNET Pierre-Marie	vélux, baie vitrée, porte fenêtre
CUA	A794	16 Route de la Filature	Gonneville	Maître Philippe LEFRANCOIS	Vte CASTEL/LEPETIT-ROSE
CUA	C336-337-338	10 Le Gros chêne	Gonneville	Maître Emmanuel ROBINE	Vte LAMACHE-DAURELLE
CUA	D356	77 route du Heau Valognes	Gonneville	Maître Emmanuel ROBINE	Vte LECLAIR-GUILLOIS (Vte LE COUSTOUR)
CUA	A959	44 Rte de la Chasse Hannot	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Vte VINCLE-COUASNON/DAVID
CUA	B672	13 Vallée de la Saire	Le Theil	Maître ROBINE	VAZE Wilfried
CUA	D357	79 Rte du Hameau Valognes	Gonneville	Maître Emmanuel ROBINE	Vte RAGONDE-PREVEL/MESLIN-DUBOST
CUA	A255-859-882	8 Rue de l'église	Le Theil	Maître CHEVALIER	Vente TRUQUET/BODIAN
CUA	A819-821-830	Rue des Ecoles	Le Theil	Maître GODEY	Licitation LEBREQUIER
DP	A314	31 Rue de l'Eglise	Le Theil	CHOUIPPE david	Ravalement de façade
CUB	A285-286-287	Rue de l'église	Le Theil	Maître ROSETTE	Vente consorts SAUVEY

14/Questions diverses

- pose des compteurs Linky dans les bâtiments communaux de Le Theil le mercredi 13/09,
- dégât des eaux salle polyvalente le Theil (une vanne a été installée),
- début incendie église de Gonneville (une nappe a brûlé sur l'autel situé à droite de l'église),
- une nouvelle directrice arrive à l'école de Le Theil à la rentrée. Un rendez-vous est prévu demain,

- fournis logement au-dessus de la mairie de Le Theil : une entreprise spécialisée est intervenue. Les bords des fenêtres sont abîmés mais cela ne semble pas provenir des fournis. Le menuisier qui a installé les fenêtres a été contacté. Affaire à suivre
- humidité dans la mairie de Le Theil : l'architecte a été contacté,
- tableau descente de croix église de Le Theil : deux devis ont été reçus. Affaire à suivre,
- gravats église de Le Theil : ils seront enlevés demain,
- fuite d'eau rue de l'église sur Le Theil (en face de l'ancienne épicerie). Veolia est intervenue. Il faudra surveiller :
 - le revêtement de la chaussée a peut-être été abîmé,
 - une « corvée » bitume aura lieu le 30/08 prochain,
- élagage route de la Vallée : un passage en début et en fin d'été sont à prévoir,
- il serait peut être bon de prévoir une aire de jeux pour les petits,
- le filet de tennis (terrain multisport de Gonneville) a été abîmé. A voir,
- des travaux de peinture à l'école maternelle de Gonneville ont été réalisés cet été,
- une ouverture de champ a été faite sur la Départementale (en direction de Brilllevast), est-ce normal ? La mairie va prendre contact avec l'ADT de Valognes,
- il est vraisemblable que la trésorerie de Saint-Pierre-Eglise ferme le 31/12 prochain. Normalement l'ensemble du canton du Val de Saire devrait être rattaché à la trésorerie de Quettehou. Toutefois, pour des raisons d'organisation, il va être demandé que Gonneville-Le Theil soit rattachée à la trésorerie de Cherbourg-en-Cotentin. Affaire à suivre,
- prochaine réunion bulletin prévue le 18/09 à 18h15 à la mairie de Gonneville.

La séance est levée à 22H27

Le secrétaire de séance
Gérard VAULTIER

Le Maire
Luc DUFOUR